
Le « rapport Charvet » : une refondation de l'orientation ?

The "Charvet report": A new foundation for students' selection and guidance?

Jean Guichard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/osp/11047>

DOI : [10.4000/osp.11047](https://doi.org/10.4000/osp.11047)

ISSN : 2104-3795

Éditeur

Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle (INETOP)

Édition imprimée

Date de publication : 30 septembre 2019

Pagination : 301-320

ISSN : 0249-6739

Ce document vous est offert par Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

le cnam

Référence électronique

Jean Guichard, « Le « rapport Charvet » : une refondation de l'orientation ? », *L'orientation scolaire et professionnelle* [En ligne], 48/3 | 2019, mis en ligne le 30 septembre 2021, consulté le 06 mars 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/osp/11047> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/osp.11047>

Ce document a été généré automatiquement le 6 mars 2020.

© Tous droits réservés

Le « rapport Charvet » : une refondation de l'orientation ?

The “Charvet report”: A new foundation for students’ selection and guidance?

Jean Guichard

Introduction

- 1 Le 25 juin 2019, un rapport intitulé « *Refonder l'orientation. Un enjeu Étatsrégions* » a été publié par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (Charvet, dir. 2019). Une photo prise lors de sa remise au ministre par ses trois co-auteurs – Michel Lugnier (inspecteur général de l'Éducation Nationale) et Didier Lacroix (inspecteur général de l'administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche), dirigés par Pascal Charvet, (inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale, il dirigea l'Office National d'Information sur les Enseignements et Professions – ONISEP – de 2008 à 2013) – souligne l'importance institutionnelle de l'évènement (voir : Charvet, dir., 2019). Ce texte formule un ensemble de propositions visant, d'une part, à réorganiser les instances et services publics chargés de l'information et de l'orientation des jeunes et, d'autre part, à définir les principes d'une pédagogie de l'information et de l'orientation confiée – principalement – à de nouveaux acteurs : le professeur ou conseiller principal d'éducation « accompagnateur et formateur de l'éducation à l'orientation ». Ces propositions sont présentées comme des conséquences des lois, premièrement, confiant aux Régions la mission d'information des jeunes et deuxièmement transformant les conseillers d'orientation psychologues (Co-Psy) en Psychologues de l'Éducation nationale – Éducation, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle » (Psy-EN-Edo).
- 2 Parmi les nombreuses transformations que propose ce rapport, quelles sont celles concernant, d'une part, les professionnels de l'accompagnement à l'orientation et, d'autre part, les institutions dans lesquelles ils exercent leur fonction ? Quelle est la conception de l'orientation sous-jacente à ces suggestions de réformes ? Comment ces changements s'inscrivent-ils dans l'organisation de l'école en France, telle que la

conçurent les pouvoirs publics des tout-débuts de la Cinquième République ? Visent-ils à la maintenir ou à la réformer ? Les transformations proposées pourraient-elles contribuer à une diminution (ou, au contraire, à une augmentation) des phénomènes de reproduction à l'identique la structure sociale par le biais des différences de résultats scolaires ? Prennent-elles en compte l'urgence de préparer les jeunes à orienter leur vie active vers un développement équitable et durable ?

- 3 L'analyse ci-dessous vise à apporter des éléments de réponse à ces questions.

1. Deux nouveaux acteurs de l'orientation-sélection scolaire : l'accompagnateur et le formateur de l'éducation à l'orientation

- 4 Le rapport formule vingt-sept préconisations. Certaines sont relatives à l'organisation de directions et bureaux du Ministère, à l'ONISEP, au CIDJ, au partenariat entre l'État et les Régions, etc. D'autres – que résumons les six tirets ci-dessous – concernent les professionnels de l'accompagnement à l'orientation et les institutions et dispositifs chargés d'accueillir les jeunes s'interrogeant sur leur orientation.

- Un seul Centre d'Information et d'Orientation devrait subsister par département. Lieu d'accueil de certains publics, il serait le centre de ressources et d'animation du réseau des Psy-EN-Edo et des accompagnateurs et formateurs de l'éducation à l'orientation (voir ci-dessous).
- Dans chaque établissement scolaire, le Centre de Documentation et Information (CDI) deviendrait un « Biblio-Lab » (un acronyme signifiant probablement « Bibliothèque Information Orientation – Laboratoire »). Il serait le « centre de l'accompagnement à l'orientation dans l'établissement ». Il devrait être conçu « comme le cœur d'une ruche, le foyer même de l'orientation et (...) couplé à plusieurs autres espaces de type cyber lieux. Concrètement organisé en lieu d'accueil de cellules satellites, ce Biblio-Lab permettra la confidentialité du dialogue de conseil aussi bien que le travail de recherche en petits groupes avec leur rythme propre (...). Le temps dynamique de l'accompagnement à l'orientation ne saurait être déconnecté de la vie scolaire et extrascolaire. La combinaison idéale des trois espaces – travail scolaire et lecture, recherches dédiées à l'orientation, vie culturelle – constitue le cœur de l'établissement » (p. 71).
- Certains lycées seraient des « têtes de réseau ». Dans le Biblio-Lab de ces lycées seraient implantées des antennes du CIO départemental. Les Psy-EN-Edo y seraient affectés. « Ils sont placés sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement 'tête de réseau' et sous l'autorité hiérarchique du recteur et du directeur de CIO (conformément au statut existant) » (p. 13).
- Prenant acte de la disparition des conseillers d'orientation psychologues et du fait que le « souci de créer un corps unique de psychologues porte en [lui] le risque d'un effacement du terme *orientation* : celui-ci n'apparaît que dans le libellé de la spécialité, qui reste le plus souvent implicite » (p. 68), le rapport préconise la création de « professeurs – ou conseillers principaux d'éducation – accompagnateurs et formateurs de l'éducation à l'orientation ».
- Ces accompagnateurs et formateurs recevraient une formation continue dont les contenus devraient être les suivants : « la connaissance des procédures et du calendrier annuel d'orientation et d'affectation ; la connaissance des principaux services d'information et d'orientation existants ; l'aptitude à actualiser ses connaissances sur les dominantes de formation et sur les parcours (...), une capacité de veille documentaire sur les métiers et les formations (compétences requises dans les différents métiers, niveau d'études, centres

d'intérêt, conditions de travail, salaire) et notamment sur les débouchés de la discipline où il [l'accompagnateur ou formateur] exerce ; de l'établissement dans lequel il exerce. Il doit aussi avoir une connaissance : i) des profils et tendances du marché du travail ; ii) des questions de diversité et d'égalité des chances ; iii) de l'environnement économique, afin de faciliter les stages en entreprise ou visites d'entreprises, ou les rencontres avec des acteurs économiques ; iiiii) des établissements de formation, notamment professionnelle » (pp. 89-90).

- Cette « certification complémentaire d'accompagnement à l'orientation et l'habilitation à guider les parcours en orientation » seraient délivrées par des jurys « institués par le recteur au niveau de chaque région académique (ou inter-académique). Ils doivent associer des forces complémentaires : i) les professionnels de l'orientation au niveau académique : CSAIO, IEN-IO, et éventuellement, sur recommandation des précédents, directeur de CIO, chef d'établissement référent pour l'orientation (voir ci-dessus) ; ii) l'encadrement de la vie scolaire : IA-IPR EVS, et éventuellement, sur la recommandation de ce corps d'inspection, proviseur vie scolaire ; iii) l'encadrement disciplinaire : deux IA-IPR de disciplines différentes, et éventuellement, sur leur recommandation, un formateur de l'Inspé ; iiiii) un universitaire en lien avec l'orientation ; iiiii) la région : le délégué à l'orientation de la région est l'invité permanent du jury » (p. 91).

2. L'orientation : une distribution des élèves dans les formations du système scolaire selon sa propre logique de sélection

- 5 Comme le titre du rapport l'indique, toutes ces propositions visent un objectif ambitieux : « refonder l'orientation ». Mais, que désigne le terme « orientation » dans ce texte ? Pour ses auteurs – trois cadres de haut niveau du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse – l'orientation fait référence aux procédures de sélection-répartition des élèves dans les diverses formations formant le système scolaire. Ils l'énoncent dès le début de leur exposé : « *Lorsque l'on parle d'orientation, il est fait référence à des procédures organisées en trois phases, définies par le Code de l'éducation : l'information, le dialogue avec l'élève et sa famille ; la décision, prise en concertation avec le conseil de classe ; puis la répartition des élèves dans les différentes formations (ou encore la « régulation des flux »). On parle alors d'affectation* » (page 18).
- 6 Or, l'intention du concept « orientation » est bien plus large que sa réduction aux procédures de distribution des individus dans une organisation à laquelle la réduisent les auteurs du rapport. Référé à la vie active d'une personne, ce concept désigne fondamentalement l'action de donner une direction – un sens – (une orientation !) à son existence (en anglais : a life designing), et aussi le fait d'être accompagné dans l'activité de réflexion qu'implique cette orientation. Cet accompagnement peut prendre la forme d'échanges avec des proches. Cependant, comme de nombreuses recherches l'ont montré (voir, notamment : Guichard, Bangali, Cohen-Scali, Pouyaud, & Robinet, 2017), il est plus fructueux avec des professionnels du conseil : l'interaction avec une personne n'ayant aucune autres fonctions que celle d'accompagner la réflexion du demandeur permet à ce dernier de voir d'un œil nouveau ses expériences, ses attentes, ainsi que ses modes ordinaires de rapports à soi et aux autres et d'imaginer – de ce fait – des perspectives d'avenir qu'il n'envisageait pas auparavant.

- 7 Ce rôle professionnel spécifique est celui des psychologues du conseil en orientation. Quand ceux-ci entrent en dialogues avec un jeune scolarisé, ils considèrent avec lui, bien entendu, son expérience scolaire (notamment ses résultats et ses possibilités d'orientation scolaire), mais ils la considèrent seulement comme un élément – certes non négligeable – parmi l'ensemble de toutes les activités, expériences, attentes, modes de rapports à soi, aux autres et au monde, cognitions et émotions, etc. constituant la subjectivité de ce jeune.
- 8 La vue sur l'école des psychologues du conseil peut donc être qualifiée de « copernicienne ». Refusant de considérer les jeunes qui s'adressent à eux seulement comme des élèves, ils les invitent à se rapporter à l'école d'un point de vue externe : celui des potentialités de vie active future que l'ensemble de leurs expériences peut les conduire à esquisser (voir : Guichard, 2006).
- 9 À l'opposé, le rapport dirigé par Pascal Charvet dessine une vue « ptoléméenne » d'une orientation uniquement conçue du point de vue de l'école. L'accompagnement à l'orientation est un guidage des parcours scolaires aidant les élèves à choisir les formations qui leur conviennent le mieux, un guidage soucieux (affirment les auteurs) de limiter la reproduction sociale et les choix « genrés », et tenant compte, si possible, des possibilités ultérieures d'insertion professionnelle. Le passé et le présent scolaires sont considérés comme étant les déterminants fondamentaux de la direction que le jeune – perçu uniquement comme un élève (ou un décrocheur) – doit donner à son existence. L'accompagnement à l'orientation tel que le conçoit ce rapport vise fondamentalement à l'aider à répondre à la double question suivante : compte tenu de mes résultats scolaires, quelles sont les formations dans lesquelles j'ai des chances de réussir ? Laquelle me convient le mieux ?
- 10 Que ce rapport développe une telle vue de l'accompagnement à l'orientation n'est pas étonnant. C'est un écrit institutionnel, rédigé par des cadres de l'institution, ne se référant quasiment pas à des travaux externes. Et surtout pas aux analyses universitaires rigoureuses relatives au rôle de l'organisation scolaire française dans la situation sociale catastrophique dans laquelle se trouvent un grand nombre de jeunes à la sortie de l'école (pour ne pas mentionner les problèmes économiques qu'elle contribue à produire, ni la souffrance scolaire qu'expriment un nombre croissant de collégiens, de lycéens et d'enseignants). Les auteurs de ce rapport n'ignorent pas cette situation (qu'ils tendent néanmoins à minorer) comme l'indique la première section de leur texte intitulée : « Des inégalités sociales criantes et un immense gâchis de compétences ». Mais leur positionnement au sein de l'institution semble les empêcher d'imaginer les changements structurels nécessaires pour passer d'une école dont l'organisation vise fondamentalement à sélectionner une élite scolaire et sociale (parmi les jeunes privilégiés) à une autre école dont la finalité première serait le développement optimal des talents de chacun.

3. Un achèvement de la mise en système de l'école interrompue par les événements de mai 1968

- 11 Les spécialistes de l'étude de l'organisation de l'école s'accordent en effet pour considérer que celle-ci fut « mise en système » (pour reprendre l'expression de l'historien Antoine Prost, 2004) au cours des neuf premières années de la cinquième

République. Cette organisation consista, d'une part, à articuler les diverses formations (générales, techniques et professionnelles) les unes aux autres et, d'autre part, à mettre en place à des moments définis de la carrière scolaire des élèves, des procédures les répartissant dans ces formations en se fondant sur le seul critère de l'excellence que cette école « connaît et reconnaît » (pour citer l'expression du rapport du Collège de France, 1985), à savoir la maîtrise des raisonnements abstraits et, tout particulièrement, des savoirs mathématiques. Pour les technocrates qui conçurent cette organisation (toujours en vigueur), son objectif fondamental était de sélectionner une « élite dirigeante » (alors fixée à 10 % de la population), comme le rappelle Yann Forestier (2013) :

- 12 « La création des séries du baccalauréat vise à structurer le système de formation en fonction des besoins de l'économie en préparant, dès la seconde, les juristes, les gestionnaires, les ingénieurs ou les techniciens dont la nation a besoin. *'Une fois qu'un élève sera engagé sur les rails d'une de ces sections, il lui sera assez difficile d'en sortir'*, explique le ministre Christian Fouchet (Cité par *France Observateur*, 17 septembre 1964). Le travail de prospective que publient alors des experts impliqués dans la rédaction du V^e Plan, sous le titre *Réflexions pour 1985*, propose même *'une optique presque industrielle des choses : l'éducation, purement utilitaire, a vocation à former des producteurs et des consommateurs, dirigés par une élite fixée à 10 % de la population, l'élève, instruit par des moyens audiovisuels, étant progressivement spécialisé, sous la conduite de physiologues et de psychologues'* (Jean-Pierre Laurant, « L'enseignement en 1985 », *Combat*, 21 avril 1965). On est bien loin des ambitions du plan Langevin-Wallon, dont Gustave Monod, ancien membre de la commission, rappelle au même moment l'esprit : *'aucun souci d'adaptation professionnelle ne doit intervenir au cours des études'* (Gustave Monod, « Souvenirs et perspectives », *Cahiers pédagogiques*, novembre 1985, p. 7). La définition de la notion d'« orientation », en fait, n'est pas la même pour tout le monde. Pour le député gaulliste Robert Poujade, qui soutient le projet, *'c'est la véritable sélection'* (Cité par *Le Monde*, 26 juillet 1968) ; pour l'Académie des sciences morales et politiques, qui organise début janvier 1965 un débat sur le sujet, sous la conduite de l'historien Pierre Renouvin et de l'inspecteur général Pierre Clarac, elle devrait aboutir à la création d'une *'section forte où ne seraient admis que les bons élèves et où n'enseigneraient que d'excellents professeurs'* (Cité par *Le Monde*, 13 janvier 1965), la plupart des commentateurs voyant bien que l'institution de plusieurs séries et filières se soldera fatalement par leur hiérarchisation de fait » (Forestier, 2013).
- 13 Les « évènements » de Mai 1968 empêchèrent d'apporter la touche finale à cette mise en système. En l'occurrence d'organiser la transition de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur, selon des procédures de répartition des élèves analogues à celles d'orientation-affectation en œuvre au cours des études secondaires. Le Conseil des ministres du 24 avril 1968 avait en effet défini des mesures envisagées pour :
- 14 « Contrôler et normaliser la croissance des effectifs des étudiants : pas de sélection malthusienne, mais orientation, grâce à la diversification des voies ». « L'inscription automatique interviendra, dans la voie choisie, pour la moitié environ ou les deux tiers des bacheliers, soit : ceux qui ont obtenu une mention ; plus ceux qui ont obtenu 12 sur 20 dans les disciplines fondamentales de la voie choisie. Pour les autres, le droit à l'inscription ne sera pas automatique. Le bachelier pourra se porter simultanément candidat à plusieurs établissements. Les candidatures seront examinées, sur présentation du dossier scolaire, par des jurys d'établissement, lesquels pourront

accepter ou refuser l'admission. Le gouvernement prendra des dispositions pour que l'ensemble des enseignements supérieurs diversifiés permette d'absorber la totalité des bacheliers désireux de poursuivre leurs études » (cité par : Lelièvre, 2017).

- 15 Ces mesures s'intégraient dans un projet plus vaste connu sous le nom de « Plan Laurent ». Pierre Laurent (1919-2008 : formé à la faculté de droit et à l'école catholiques de sciences politiques, il soutint sa thèse en 1945 à Aix-en-Provence) fut Secrétaire général (de 1963 à 1968) du Ministère de l'Éducation nationale. Son plan prévoyait une réorganisation des services et procédures d'orientation telle qu'à l'issue de la classe de troisième, les décisions seraient prises par un « conseil d'orientation interdistrict » ; un « professeur-conseiller » étant chargé de piloter les conseils d'orientation. Jérôme Martin (2018, p. 4) commente ce plan ainsi : « Les projets gaullistes mobilisent une conception de l'orientation à la fois sélective, académique et autoritaire, dans laquelle le rôle des enseignants est central ».
- 16 On ne peut qu'être frappé par la proximité des mesures du Plan Laurent et des propositions du rapport Charvet. Certes, la terminologie d'aujourd'hui peut donner l'impression d'une plus grande souplesse que celle d'il y a un demi-siècle. Néanmoins, le dispositif « *Parcoursup* » ressemble étrangement aux mesures décidées par le conseil des ministres d'avril 1968 (puis abandonnées avec la loi « Faure » du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur). De même, les professeurs et conseillers principaux d'éducation accompagnateurs et formateurs de l'éducation à l'orientation de Pascal Charvet présentent bien des airs de famille avec le « professeur conseiller » du plan Laurent... Les propositions du rapport Charvet peuvent donc être perçues comme une actualisation du Plan Laurent. Conjointement avec *Parcoursup*, elles achèvent – avec un demi-siècle de retard – la mise en système de l'école à peu près telle que les technocrates l'avaient imaginée sous la présidence du Général de Gaulle.

4. Vers un renforcement des dysfonctionnements du système scolaire français ?

- 17 Ce mode d'organisation de l'école française et cette manière d'y répartir les élèves sont pourtant vus par la plupart des spécialistes de l'éducation comme ayant des conséquences économiques et sociales tellement négatives que le rapport des professeurs du Collège de France de 1985 utilisait le mot « vice » pour les décrire : « Un des vices les plus criants du système actuel réside dans le fait qu'il tend de plus en plus à ne connaître et à ne reconnaître qu'une seule forme d'excellence intellectuelle, celle que représente la section C (ou S) des lycées et son prolongement dans les grandes écoles scientifiques. Par le privilège de plus en plus absolu qu'il confère à une certaine technique mathématique, traitée comme un instrument de sélection ou d'élimination, il tend à faire apparaître toutes les autres formes de compétences comme inférieures ; les détenteurs de ces compétences mutilées sont ainsi voués à une expérience plus ou moins malheureuse et de la culture qu'ils ont reçue et de la culture scolairement dominante (c'est là, sans doute, une des origines de l'irrationalisme qui fleurit actuellement). Quant aux détenteurs de la culture socialement considérée comme supérieure, ils sont de plus en plus souvent voués, sauf effort exceptionnel et conditions sociales très favorables, à la spécialisation prématurée, avec toutes les mutilations qui l'accompagnent » (Collège de France, 1985).

- 18 Or, les propositions du rapport dirigé par Pascal Charvet (professeurs guidant l'orientation, psychologues du conseil en orientation affectés dans les établissements scolaires, choix du CDI comme lieu pour réfléchir à son orientation) vont dans le sens d'un renforcement du poids de la performance scolaire passée et actuelle (autrement dit de la valorisation « de la seule forme d'excellente intellectuelle que l'école connaît et reconnaît ») dans l'orientation sélection des élèves. Ce qui – comme on le sait depuis la publication des *Héritiers* (Bourdieu & Passeron, 1964) et de *La Reproduction* (Bourdieu & Passeron, 1970) (et comme toutes les comparaisons internationales le montrent depuis. Cf. Field, Kuczera, & Pont, 2007) – va dans le sens d'une reproduction à l'identique des hiérarchies sociales (ce que la presse résume souvent par l'expression : « l'ascenseur social est en panne »).
- 19 Les coauteurs du rapport en sont conscients puisque leur longue première partie propose de développer une série de mesures (cordées de la réussite, parcours d'excellence) visant à « limiter la casse », tout en maintenant tels quels l'organisation scolaire et ses principes fondamentaux de fonctionnement. Mais, comme le rappelaient les professeurs du Collège de France (cités ci-dessus) qui dit « hiérarchisation » dit en même temps « dévalorisation ». Une organisation hiérarchisée définissant les critères de participation à une élite scolaire produit nécessairement du même coup la dévalorisation de certains savoirs et savoir-faire (ceux propres aux formations du bas de la hiérarchie). La dévalorisation des formations professionnelles et techniques et le manque de compétences professionnelles dont se plaignent les industriels français¹ sont des conséquences « normales » de ces modes d'organisation et de fonctionnement.
- 20 Toute forme d'organisation de l'école se fonde sur une conception sous-jacente du développement économique, social et humain qu'il convient de promouvoir. Et il semble que toutes les organisations scolaires existantes résultent d'un certain compromis entre deux grands modèles de ce développement. D'un côté, certains modes d'organisation de l'école visent à sélectionner une élite sociale et professionnelle en considérant que certaines compétences, certaines formes d'intelligence ou de créativité, certains savoirs, etc., ont plus de valeurs sociale et économique que d'autres. Ceux sélectionnés sur cette base sont censés former une élite capable d'assurer le meilleur développement économique, social et politique du pays. Comme on l'a vu, ce sont de tels principes qui ont inspiré les concepteurs de l'organisation française de l'école qu'ils décrivent en parlant « d'élitisme républicain ».
- 21 Différemment, d'autres modes d'organisation de l'école privilégient le développement des qualifications, des compétences, des formes d'intelligence ou de créativité, des savoirs et savoir-faire de tous, c'est-à-dire d'individus socialement, culturellement et sexuellement différents. C'est de ce modèle que se rapproche l'organisation scolaire finlandaise. Elle a pour point de départ une école fondamentale polyvalente – ancrée dans chaque communauté territoriale – où les jeunes entrent à sept ans pour former une même classe (de moins de 20 élèves) les regroupant sur la base de leur âge (et non de leur niveau de réussite). Cette école est un dispositif à la fois d'enseignement et d'accompagnement de la formation « dispensés dans les mêmes établissements et dans les mêmes classes à tous les élèves » (halinen, Niemi, & Toom, 2016, p. 147). L'enseignement privé est quasi inexistant.
- 22 Deux mots peuvent en résumer la pédagogie : confiance et coopération (halinen, Niemi, & Toom, 2016). Les enseignants y sont des pédagogues très qualifiés² (ils reçoivent 4 200 heures de cours à l'université, dont 1 400 consacrées à la pédagogie). Ils proposent aux

groupes d'élèves formant leur classe une variété de situations éducatives active dépendant de leurs habitus culturels et visant à stimuler le développement des talents particuliers de chacun. « Il n'existe guère de mécanismes de contrôle tels que l'inspection ou, pour les élèves, les évaluations à fort enjeu » (halinen, Niemi, & Toom, 2016, p. 147). L'évaluation prend généralement la forme de dialogues entre les enseignants et les élèves. Ces échanges visent à souligner les progrès et réussites de ces derniers, à les guider et à favoriser leur apprentissage en les aidant à comprendre les raisons de leurs échecs. Ils permettent aussi d'organiser en conséquence les situations pédagogiques subséquentes (voir : halinen, Niemi, & Toom, 2016, p. 151).

- 23 Après l'école fondamentale, deux possibilités s'offrent aux élèves : le lycée (lukio) ou l'enseignement professionnel. Ces établissements sélectionnent eux-mêmes leurs élèves sur la base de leurs résultats à l'école fondamentale (avec, dans l'enseignement professionnel, certaines épreuves). Au lycée, une grande latitude est donnée à chaque élève de composer son propre menu de modules de formations (en respectant certaines règles). Ces choix déterminent son rythme de travail et sa progression. De ce fait, le lycée ne différencie ni classes, ni années. Les études y durent de deux à quatre ans. Dans l'enseignement professionnel, les études durent trois ans. Elles font alterner des enseignements théoriques, des travaux dirigés et des stages en entreprises. Après le lycée ou l'enseignement professionnel, les élèves peuvent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur : universités ou établissements professionnels (les deux sélectionnent leurs étudiants) (Voir : Margelidon, 2004).
- 24 Compte tenu de l'importance des choix que les jeunes finlandais doivent faire par eux-mêmes, ils bénéficient tout au long de leur scolarité d'un soutien et d'un accompagnement les aidant à réfléchir au sens de leurs études et à leur orientation. Au cours des premières années de l'école fondamentale, ce sont surtout les enseignants qui assurent cette fonction. Dès la septième année, les conseillers d'orientation (formés notamment en psychologie du conseil) prennent une place croissante. En effet, à ce moment, des formations optionnelles sont offertes (elles sont définies en accord avec les municipalités et peuvent donc différer d'une école à l'autre) : éducation physique, dessin, nouvelles technologies, musique, langues étrangères... Au lukio (où la composition par l'élève de son parcours scolaire est un enjeu important), on comptait en 2006, un conseiller pour 200 élèves (Robert, 2006).
- 25 L'une des propositions centrales du rapport Collège de France de 1985 était de réformer en profondeur l'école française pour la rapprocher d'une conception de l'éducation que l'on pourrait qualifier de « finlandaise » : « L'enseignement devrait tout mettre en œuvre pour combattre la vision moniste de « l'intelligence » qui porte à hiérarchiser les formes d'accomplissement par rapport à l'une d'entre elles, et devrait multiplier les formes d'excellence culturelle socialement reconnues » (Collège de France, 1985).
- 26 Comme on le sait, cette suggestion resta lettre morte.
- 27 Alors : quelle éducation à l'orientation pourront mettre en place ces nouveaux « professeurs – ou conseillers principaux d'éducation – accompagnateurs et formateurs de l'éducation à l'orientation », dont le rapport Charvet définit le profil ? Autant une organisation scolaire de type finlandais semble rendre possible une « approche orientante » au sens où on l'entend au Québec (Canzittu e& Demeuse, 2017) – c'est-à-dire une réflexion des élèves sur le sens de leurs apprentissages scolaires en relation avec leur future vie active – autant une telle éducation est dissonante avec le système scolaire français qui repose sur une valorisation différentielle des disciplines. Dans ce

contexte, l'éducation à l'orientation tend à devenir un dispositif, s'adressant à ceux qui sont orientés (ou pourraient l'être) vers des formations ne correspondant pas à leurs souhaits, destiné à leur permettre de s'engager dans des processus de rationalisation *a priori* ou *a posteriori* (décrits par Dumora & Lannegrand-Willems, 1999). Toutefois, compte tenu de la nature de la formation prévue pour ces professeurs et conseillers principaux d'éducation – une formation rapide mettant l'accent sur l'information sur les métiers, les filières de formation et leurs débouchés – il est vraisemblable que leur activité ressemblera à celle des anciens professeurs délégués de l'ONISEP.

5. De sombres perspectives d'avenir pour le service public de conseil en orientation

- 28 Et les psychologues du conseil en orientation ? Quel avenir se dessine pour eux ? On l'a vu : ils sont devenus des Psychologues de l'Éducation nationale option « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ». Mais, comme l'observe fort justement le rapport dirigé par Pascal Charvet, la probabilité est forte que leur rôle se limite aux questions d'adaptation et d'inadaptation à l'école et que s'efface progressivement leur fonction de conseil en orientation. Cela d'autant plus que leur formation dans ce domaine est désormais très réduite³.
- 29 De plus, selon le rapport Charvet, la majorité de ces psychologues (dont on peut se demander s'ils ne vont pas purement et simplement disparaître tant ils sont recrutés en petit nombre alors que les départs à la retraite sont importants) devrait être affectée dans des lycées. Or, la situation nord-américaine montre que les conseillers d'orientation exerçant dans des établissements scolaires souffrent souvent de devoir effectuer de nombreuses tâches étrangères à leurs missions (voir : Viviers, 2014 ; Kim & Lambie, 2018). Par ailleurs, comment aider un jeune à réfléchir à sa future vie active en replaçant sa situation scolaire actuelle parmi l'ensemble de ses autres expériences personnelles passées, présentes et espérées dans le futur, alors que le dialogue de conseil se déroule au sein même d'un établissement scolaire ?
- 30 Autant de questions qui indiquent, qu'en dépit des résultats de nombreux travaux montrant les résultats positifs des interventions psychologiques d'accompagnement à la construction des vies actives (pour une méta-analyse, voir : Whinston, Li, Goodrich-Mitts, & Wright, 2017), le futur est sombre pour le service public dont c'est la mission. Ainsi pourrait se réaliser, dans un avenir proche, l'espoir de Georges Pompidou qui, alors qu'il était Premier Ministre (1962-1968), souhaitait que disparaissent ces « esprits faux » qu'étaient à ses yeux les conseillers d'orientation et que « l'orientation soit le fait des professeurs » (comme le rappelle Jérôme Martin, 2018).
- 31 Mais alors, quels dispositifs seront offerts aux jeunes souhaitant définir des perspectives d'une vie active significative à leurs yeux ? Tout semble indiquer que les plus fortunés d'entre eux se tourneront plus fréquemment encore vers les cabinets privés de conseil (ou « coaching ») en orientation qui connaissent déjà une croissance importante, comme l'observe Jérôme Martin. Il précise : « Certains [de ces cabinets] sont organisés en réseaux de franchisés comme par exemple Ton avenirnet (2009), Recto Verso (2012) et Mental'O (2014), qui disposent du réseau le plus étendu. D'autres relèvent de l'autoentreprise. Certaines entreprises de conseil en ressources humaines ou en coaching développent leur activité en direction de l'orientation. C'est par

exemple le cas de « Déclat orientation (2018) ou, en Bretagne, du groupe INMARES qui a créé en 2011 un « Pôle orientation ». L'essor de cette offre privée, très centrée sur le coaching, reste toutefois fragile en raison de la modestie des chiffres d'affaires et de la nécessité pour ces entreprises de recruter des partenaires » (Martin, à paraître).

- 32 Mais, ce n'est pas la seule forme d'offre privée en matière d'accompagnement en orientation : « L'autre forme d'offre se concentre sur le numérique. La startup Diplomeo créée en 2012 est aujourd'hui une société par actions d'une vingtaine de salariés, et occupe une place importante sur le marché. L'État apporte son soutien au secteur du numérique à la fois pour multiplier l'offre à destination des publics scolaires et pour soutenir le secteur des Edtech. La création de la plate-forme « Inspire » par l'association Article 1 (issue de la fusion des associations Frateli et Passeport avenir) en est l'illustration. Sur 411 acteurs listés par Edtech Observatoire, 47 se positionnent sur le secteur de l'orientation et de l'insertion professionnelle. Parmi ces starts-up, les plates-formes Pixis (2016) et Impala (2016) se distinguent » (Martin, à paraître).
- 33 Jérôme Martin souligne, par ailleurs que ce secteur privé : « est soutenu par l'investissement public. En avril 2019, dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir, 12 projets « MOOC et solutions numériques pour l'orientation vers les études supérieures » ont été retenus (Blanquer, 2019). La formation d'un marché, notamment numérique, de l'orientation, demeure encore embryonnaire (Deloitte, 2017 ; Banque des territoires, 2018), mais il s'inscrit dans une tendance à l'émergence d'une « orientation plateforme » fortement encouragée par les pouvoirs publics (Mazet, 2019) » (Martin, à paraître).
- 34 Ainsi, les mesures proposées par le rapport Charvet peuvent-elles être aussi interprétées comme visant à favoriser la croissance d'un marché de l'accompagnement à l'orientation (comme le fit en son temps, la baronne Thatcher au Royaume-Uni).
- 35 Remarquons que dans ces entreprises privées, les conseillers ou coaches ne sont pas tenus d'avoir reçu la moindre formation initiale ou continue leur donnant une qualification spécifique, pas plus que de suivre un code de déontologie professionnelle. Une telle situation peut être analysée comme une régression dans un pays, où dès 1938, un décret-loi avait encadré l'exercice de la profession de conseiller d'orientation professionnelle, en vue d'éviter d'éventuelles dérives. Des dérives dont le rapport 2016-2017 de la *Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires* souligne la croissance dans le secteur du coaching qu'elle décrit comme « peu encadré et non réglementé » (Miviludes, 2017, pp. 25-27).

Conclusion

- 36 Le document rédigé par Michel Lugnier, Didier Lacroix et Pascal Charvet s'inscrit dans une très longue série de rapports relatifs à l'organisation de l'école et à l'orientation des élèves. La plupart d'entre eux sont tombés dans l'oubli sans qu'aucune de leurs suggestions ne fût retenue. Ce fut notamment le cas de celui du Collège de France (déjà évoqué) et de celui dirigé par Antoine Prost (1983). En ira-t-il de même pour ces pistes pour « refonder l'orientation » ? Il est difficile de répondre à cette question. On peut cependant remarquer que ces pistes visent à consolider l'actuelle organisation française de l'école et de l'orientation scolaire qui reposent sur le principe de la distinction d'une élite. Cette conception est consonante avec les schèmes de catégorisations sociales (Tajfel, 1973) de l'actuel Président de la République que

rèvent certaines de ses déclarations publiques telles que son discours d'inauguration de la Station F (Macron, 2017). Par ailleurs, le rapport recommande d'accélérer le processus en cours de « *disparition silencieuse des CIO* » (Martin, à paraître). Cet adjuvant au développement de réseaux d'entreprises et dispositifs privés d'accompagnement à l'orientation est cohérent avec les principes du néolibéralisme (Dardot & Laval, 2009) sur lesquels les pouvoirs publics français fondent aujourd'hui leurs décisions politiques.

- 37 En complémentant de cette manière l'application *Parcoursup* de répartition des lycéens dans l'enseignement supérieur (sur la base de leur excellence scolaire), le rapport dirigé par Pascal Charvet apporte la touche finale à la mise en système de l'école dont l'achèvement avait été contrecarré en mai 1968. Or, comme l'ont montré un grand nombre d'études, et notamment celle de l'OCDE de 2007, « la structure des systèmes éducatifs et les parcours qu'il est possible d'y emprunter peuvent contribuer ou nuire à l'équité. Traditionnellement, les systèmes éducatifs opèrent un « tri » des élèves en différentes filières, différents établissements et classes de niveau en fonction de leurs résultats. Cette compartimentation accroît parfois les inégalités et les iniquités » (Field, Kuczera & Pont, 2007, pp.14-15).
- 38 Cette même étude relevait (p. 13) que l'inégalité des chances de réussite à l'école en fonction de l'origine sociale est en France l'une des plus fortes parmi les pays comparés. La synthèse publiée par l'OCDE onze ans plus tard montre qu'aucun progrès n'a eu lieu en cette matière : « En France, le lien entre milieu social et performance est parmi l'un des plus élevé des pays de l'OCDE. Lors de l'évaluation PISA 2015, environ 20 % de la variation de la performance en sciences des élèves en France est associée à des différences de statut socio-économique (13 % en moyenne dans les pays de l'OCDE, et 8 % en Norvège et en Estonie, qui ont par ailleurs des performances moyennes au-dessus de celle des pays de l'OCDE). L'équité sociale dans les performances en sciences est restée au même niveau en France entre 2006 et 2015 – alors qu'elle a légèrement progressé en moyenne dans les pays de l'OCDE, voire nettement dans certains pays comme en Allemagne et aux États-Unis » (OCDE, 2018, p. 2).
- 39 Or, en 2007, l'OCDE soulignait déjà – comme le rapport du Collège de France deux décennies plus tôt – que le premier moyen dont disposent les États pour agir « en faveur de l'équité dans l'éducation [est] la conception des systèmes éducatifs » (Field, Kuczera, & Pont, 2007, p. 14).
- 40 Loin de prendre en compte les recommandations de l'OCDE et des spécialistes de l'éducation, les propositions du rapport dirigé par Pascal Charvet vont dans le sens inverse. Tout laisse penser que l'adoption des mesures qu'il suggère ne devrait pas permettre de remédier à la situation actuelle : taux élevé de décrochage, déficit de jeunes hautement qualifiés dans de nombreux secteurs professionnels, reproduction de la hiérarchie sociale, malaise subjectif de nombreux enseignants et élèves, morgue des « élites », replis identitaires violents de certains jeunes, fréquence élevée de consommation de drogues, etc.
- 41 Cependant une question fondamentale reste pendante : quels institutions, dispositifs et professionnels proposeront un accompagnement à la construction de vies actives, adapté aux enjeux du monde d'aujourd'hui et conforme aux engagements internationaux de l'État Français qui vota, lors de l'Assemblée Générale de l'ONU de 2015, le « programme de développement durable en vue de « Transformer notre monde » à l'horizon 2030 ? Comment les jeunes seront-ils aidés dans leurs réflexions sur la

question suivante : par quelle vie active puis-je contribuer au développement d'une économie durable, équitable et humaine ?

BIBLIOGRAPHIE

- Alderman, L. (2019). 18,000 jobs, and plenty of snubs. *New York Times*, July 27, Section B, Page 1. <https://www.nytimes.com/2019/07/27/business/labor-manufacturing-france.html> (consulté le 29 juillet 2019).
- Banque des Territoires (2018). *Le marché l'Edtech [educational technology] scolaire et parascolaire*. https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/medias/cp_et_dp/bdt_etude_edtech.pdf (consulté le 16 octobre 2019).
- Blanquer, J.-M. (2019). *Annnonce des lauréats de l'appel à projets « MOOC et solutions numériques pour l'orientation vers les études supérieures »*. Communiqué de presse du 3 avril. <https://www.education.gouv.fr/cid140703/annonce-des-laureats-de-l-appel-a-projets-mooc-et-solutions-numeriques-pour-l-orientation-vers-les-etudes-superieures.html> (téléchargé le 18/10/2019).
- Bourdieu, P., & Passeron, J. C. (1964). *Les héritiers*. Paris, France : Editions de Minuit.
- Bourdieu, P., & Passeron, J. C. (1970). *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris, France : Editions de Minuit.
- Canzittu, D., & Demeuse, M. (2017). *Comment rendre une école réellement orientante ?* Louvain-La-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur.
- Charvet, P. (Dir.) (2019). *Refonder l'orientation. Un enjeu État-régions*. Paris, France : Ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse. <https://www.education.gouv.fr/cid143302/refonder-l-orientation-un-enjeu-etatregions.html> (consulté le 20 août 2019).
- Collège de France (1985). *Propositions pour l'enseignement de l'avenir. Rapport au Président de la République par le Collège de France*. Paris, France : Collège de France.
- Dardot, P., & Laval, C. (2009). *La raison du monde. Essai sur la société néolibérale*. Paris, France : La Découverte.
- Deloitte (2017). *Quelle dynamique pour la filière EdTech française ? Baromètre EdTech 2017*. <https://www2.deloitte.com/fr/fr.html>
- Dumora, B., & Lannegrand-Willems, L. (1999). Les processus de rationalisation en psychologie de l'orientation. *L'Orientation Scolaire et Professionnelle*, 28, 3-29.
- Field, S., Kuczera, M., & Pont, B. (2007). *En finir avec l'échec scolaire : dix mesures pour une éducation équitable*. Paris : OCDE. <http://www.oecd.org/fr/education/scolaire/45179203.pdf> (téléchargé le 20/10/2019).
- Forestier, Y. (2013). Le malentendu réformateur des années 1960, *Histoire de l'éducation*, 139, <http://journals.openedition.org/histoireeducation/2730> ; DOI : 10.4000/histoire-education.2730 (consulté le 3 juillet 2019)

- Guichard, J. (2006). *Pour une approche copernicienne de l'orientation à l'école*. Rapport au haut Conseil de l'Éducation. https://www.researchgate.net/publication/259962190_Guichard_06Pour_une_approche_copernicienne_de_l'orientation_a_l'ecole_Rapport_au_haut_Conseil_de_l'EducationPDF
- Guichard, J., Bangali, M., Cohen-Scali, V., Pouyaud, J., & Robinet, M.-L. (2017). *Concevoir et orienter sa vie : les dialogues de conseil en life design*. Paris, France : Editions Qui Plus Est.
- Halinen, I., Niemi, h., & Toom, A. (2016). La confiance, pierre angulaire du système éducatif en Finlande. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 72, 147-157. <http://journals.openedition.org/ries/5543> ; DOI :10.4000/ries.5543 (téléchargé le 7 décembre 2019).
- Kim, N., & Lambie, G. W. (2018). Burnout and implications for professional school counselors. *The Professional Counselor*, 8(3), 277-294.
- Lelièvre, C. (2017). Il y a 50 ans le bac déjà sur le gril. *Le café pédagogique. L'expresso* (13 octobre) <http://www.cafe pedagogique.net/lexpresso/Pages/2017/10/13102017Article636434803325170957.aspx>
- Macron, E. (2017). Discours d'inauguration de la Station F (1^{er} juillet) <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/07/01/discours-demmanuel-macron-lors-delinauguration-de-la-station-f> (consulté le 1^{er} octobre 2019).
- Margelidon, M.-h (2004). Le système éducatif finlandais. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 36, 175182. <http://journals.openedition.org/ries/1548> ; DOI : 10.4000/ries.1548 (téléchargé le 7 décembre 2019)
- Martin, J. (2018). Orientation : la victoire posthume de Georges Pompidou. *La fabrique de l'orientation. Histoire de l'orientation scolaire et professionnelle*. <https://fabriqueorientation.wordpress.com/2018/04/10/orientation-lavictoire-posthume-de-georgespompidou-par-jerome-martin/> (consulté le 3 juillet 2019).
- Martin, J. (à paraître). L'orientation, laboratoire des transformations du système scolaire ? *Questions d'Orientation*.
- Mazet, P. (2019). *Vers l'État plateforme. La dématérialisation de la relation administrative*. Collège de France : La Vie des idées (2 avril). <http://www.laviedesidees.fr/Vers-l-Etatplateforme.html> (consulté le 16 octobre 2019).
- Miviludes (2017). *Rapport d'activités 2016 et premier semestre 2017*. Paris : Miviludes. https://www.derives-sectes.gouv.fr/sites/default/files/publications/francais/rapport_miviludes_2017_web_v2_0.pdf (consulté le 22/10/2019).
- OCDE (2018). *L'équité dans l'éducation : Éliminer les barrières à la mobilité sociale. Note pays : France*. Paris, France : OCDE. <https://www.oecd.org/pisa/equite-dans-leducation-eliminerles-barrieres-France.pdf> (téléchargé le 20/10/2019).
- ONU (2015). *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. <http://undocs.org/fr/A/RES/70/1> (téléchargé le 23 juin 2019).
- Prost, A. (dir.) (1983). *Les lycées et leurs études au seuil du 21^e siècle. Rapport du groupe de travail national sur les seconds cycles, présidé par M. Antoine Prost*. Paris, France : Ministère de l'Éducation nationale.
- Prost, A. (2004). *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France. L'école et la famille dans une société en mutation (depuis 1930)*. Vol. 4. Paris, France : Perrin.

Robert, P. (2006). *L'éducation en Finlande : les secrets d'une étonnante réussite « chaque élève est important »*. <https://www.meirieu.com/EChANGES/robertfinlande.pdf> (téléchargé le 7 décembre 2019).

Tajfel, h. (1973). La catégorisation sociale. In S. Moscovici (Ed.) : *Introduction à la psychologie sociale* (Vol. 1) (pp.272302). Paris, France : Larousse.

Viviers, S. (2014). *Souffrance identitaire de métier. Des conseillères et des conseillers d'orientation s'interrogent sur le présent et l'avenir de leur profession en milieu scolaire*. Université Laval, Québec, Canada : Thèse de Doctorat en Sciences de l'Éducation. http://www.crievat.fse.ulaval.ca/fichiers/site_crievat/documents/Essai_memoire_these/2014-2015/Viviers_2014_Souffrance_identitaire_de_metier.pdf (consulté le 20 juillet 2019).

Whinston, S.C., Li, Y., Goodrich-Mitts, N., & Wright, L. (2017). Effectiveness of career choice interventions: A metaanalytic replication and extension. *Journal of Vocational Behavior*, 100, 175-184.

NOTES

1. Dans un récent débat télévisé, une participante imputait les déboires de la construction de l'EPR de Flamanville à l'impossibilité de trouver des soudeurs qualifiés. Le *New York Times* du 27 juillet 2019 a publié un article alarmant sur le problème du déficit de compétences en France : « Dans un coin industrialisé de France, 18 000 emplois sont proposés. Pourquoi les gens ne s'y engagent-ils pas ? » (voir : Alderman, 2019). Plus largement, on pourrait s'interroger sur le rôle de l'organisation et de l'orientation-sélection scolaires françaises dans des phénomènes tels que la consommation de drogues (les jeunes Français de 16 ans sont actuellement les premiers consommateurs d'Europe. Voir : <https://www.alcoolassistance.net/la-consommation-drogues-en-france>), l'engagement dans le djihad (sur les 5 000 jeunes Européens partis en Irak et en Syrie, 1 700 seraient français. Voir : https://fr.wikipedia.org/wiki/Djihadistes_%C3%A9trangers_pendant_les_guerres_civiles_syrienne_et_irakienne), etc. Le livre noir de l'orientation-sélection dans le cadre de l'organisation scolaire de la Cinquième République reste à écrire.

2. Ils sont hautement considérés dans la société finlandaise. En 2014, un article du *Gardian* rappelait quelques chiffres de l'OCDE. Le salaire brut annuel moyen d'un enseignant finlandais était de près de 43 000 dollars (pour une durée de travail hebdomadaire à l'école de 32 heures et une année scolaire de 38 semaines). En France, il était de 33 000 dollars. En moyenne, un enseignant finlandais a 16,1 élèves dans sa classe. (<https://www.theguardian.com/teacher-network/teacher-blog/2014/sep/05/how-the-job-of-ateacher-compares-around-the-world>).

3. Les Conseillers d'orientation recevaient une formation de deux années comprenant des enseignements de psychologie (du développement, du travail et de l'orientation), de sociologie (de l'éducation et du travail), d'économie, de sciences de l'éducation, etc. Ils devaient effectuer différents stages et rédiger un rapport et un mémoire. Leurs études étaient sanctionnées par un diplôme comprenant de nombreuses épreuves écrites et orales. Les nouveaux Psychologues de l'Éducation nationale option « Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » suivent une formation de quelques semaines se limitant à la présentation de quelques instruments et méthodes.

RÉSUMÉS

Le rapport « *Refonder l'orientation. Un enjeu État-régions* » (Charvet, dir. 2019) formule 27 préconisations, dont certaines concernent les professionnels de l'accompagnement à l'orientation et les institutions et dispositifs chargés d'accueillir les jeunes s'interrogeant sur leur orientation. Conjointement avec l'application du gouvernement français *Parcoursup* de sélection-répartition des lycéens dans l'enseignement supérieur, ce rapport vise à mettre la touche finale à la mise en système de l'école que les événements de mai et la loi Faure de 1968 avaient limitée. Ses recommandations devraient favoriser la croissance des entreprises et dispositifs privés d'accompagnement à l'orientation. Ne tenant pas compte des conclusions de nombreuses études (dont celles du Collège de France, 1985 et de l'OCDE, 2007 et 2018), les mesures proposées ne remettent pas en cause le principe fondant l'organisation de l'école en France, à savoir : la sélection d'une élite sociale sur la base de la valorisation d'une seule forme d'excellence scolaire. Ces préconisations ne devraient pas permettre de remédier à la situation actuelle (reproduction de la hiérarchie sociale, déficit de jeunes hautement qualifiés dans de nombreux secteurs professionnels, malaise subjectif de certains enseignants et élèves, etc.). De plus, elles ignorent la question majeure de l'accompagnement à apporter à chaque jeune qui, en ce début de 21^e siècle, s'interroge : *par quelle vie active puis-je contribuer au développement d'une économie durable, équitable et humaine ?*

The report "Founding again student's selection and counselling. A state-regions issue" (Charvet, ed., 2019) states 27 recommendations, some of which concern the professionals, institutions and processes that help students in their thinking about their future school paths and careers. In conjunction with the French Government *Parcoursup* software, which selects and distributes high school students when then enter higher education, this report aims to put the finishing touches to the systemic organization of the French school that the events of May and the Faure law of 1968 had limited. Its recommendations should encourage the growth of private businesses and networks for school and career counseling or coaching. Not taking into account the conclusions of numerous studies (including those of the Collège de France, 1985 and the OECD, 2007 and 2018), the proposed measures do not call into question the principle underlying the organization of the school in France, namely: the selection of a social elite on the basis of the valorization of a single form of academic excellence. Such recommendations should not help to remedying the current situation (reproduction of the social hierarchy, deficit of highly qualified young people in many vocational sectors, subjective discomfort of certain teachers and students, etc.). Moreover, they ignore the major question of the support needed by young people who, at the beginning of the 21st century, wonder: by what active life can I contribute to the development of a sustainable, equitable and human economy?

INDEX

Mots-clés : Conseil en orientation, sélection scolaire, système scolaire, privatisation des services publics, reproduction sociale

Keywords : School and career counseling, students' selection, school system, public services' privatization, social reproduction

AUTEUR

JEAN GUICHARD

Professeur émérite de psychologie au Conservatoire National des Arts et Métiers. Ancien directeur de l'Institut National d'Étude du Travail et d'Orientation Professionnelle, il est Président d'honneur du réseau UNITWIN et de la Chaire UNESCO « pour l'accompagnement à l'orientation des personnes vers le travail décent et le développement durable ». Ses recherches portent sur le rôle des dialogues de *life design* dans la construction de soi et sur le développement d'interventions d'accompagnement à l'orientation vers une économie humaine, équitable et durable.

Emeritus Professor of Psychology at the Conservatoire National des Arts et Métiers (National Conservatory for Applied technologies) Former director of the Institut National d'Etude du Travail et d'Orientation Professionnelle (National Institute for the study of work and vocational counselling), he is Honorary President of the UNESCO Chair and of the UNESCO-UNITWIN International Network "Life Designing Interventions (counseling, guidance, education) for decent work and sustainable development". His research themes are about the role of life design dialogues on self-construction and the development of interventions (counseling and education) supporting the designing of active lives aiming at a sustainable, equitable and human economy.